



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 109341

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur la lutte contre la pollution au sein de ses services. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui indiquer si l'utilisation d'encre sans solvants minéraux y est ou y sera rapidement encouragée.

Texte de la réponse

Le ministère de la défense porte la plus grande attention aux questions environnementales. À ce titre, il encourage la réduction de l'émission de composés organiques volatils (COV), provenant de l'utilisation d'encre d'imprimerie, et veille au respect de la réglementation en vigueur issue de la directive européenne 99/13 CE du 11 mars 1999 relative à la réduction des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations. Dans ce cadre, certains services du ministère de la défense ont développé des alternatives à l'utilisation d'encre avec solvants minéraux, notamment dans les imprimeries utilisant les techniques d'impression offset. À titre d'exemple, le service de diffusion de la gendarmerie nationale et l'établissement central des matériels de mobilisation du service de santé des armées ont intégré, dans leur procédé de fabrication, l'utilisation d'encre végétale en remplacement des solvants minéraux. Ces procédés sont vivement encouragés au sein du ministère de la défense et la question de l'utilisation d'encre sans solvants minéraux est prise en compte lors du renouvellement des machines of set au sein des imprimeries du ministère.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109341

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11481

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2881